

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 20526

présenté par

Mme Panot, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

La Nation se fixe pour objectif qu'aucune pension de retraite pour carrière complète ne puisse être inférieure à 1600 euros net.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement nous souhaitons porter le montant minimal des pensions de retraites à 1 600 euros, et non à seulement 85% du SMIC.

Cette proposition est en cohérence avec notre volonté d'augmenter le SMIC à 1 600 euros net. En 2016, 37% des retraités percevaient une pension de droit direct inférieure ou égale à 1000€ brut par mois. Aujourd'hui, 1 retraité sur 10 dispose d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (1128€) : c'est indigne.

Pour lutter contre cette précarité qui touche inégalement femmes et hommes, ouvriers et cadres, nous défendons un minimum de retraite à 1 600€ net par mois. Les inégalités salariales sont subies tout au long de la vie, par des bas salaires qui stagnent pendant que les dividendes explosent. Une

retraite minimum au niveau du SMIC sera la garantie que des retraités, ayant traversé les âges sans évolution salariale conséquente, ne tombent pas dans la pauvreté."